

Prix du n°:0,6 € Imprimé par nos soins

#### Bulletin trimestriel de la section de l'Ariège du SNUipp

Directeur de publication-M Rousset, 16 Av de Sibian 09000 FOIX N°ISSN:1264-8280 N°CPPAP: 0512 S 06800

Déposé le 25 août 2010

DISPENSE DE TIMBRAGE

PPDC 09

## Le 7 septembre : ensemble en grève et dans la rue!

Démagogie xénophobe amalgamant insécurité et immigration, mise en scène médiatique de reconduites à la frontière de familles entières : une volonté manifeste de détourner l'attention des salariés des mauvais coups qui se préparent. Mauvais coups dont la réforme des retraites n'est pas des moindres. Projet de réforme mis en œuvre par un ministre dont la presse ne cesse de dévoiler les liens avec les plus grosses fortunes de ce pays. Fortunes qui se portent fort bien en ces temps de crise en témoignent les bons chiffres du CAC 40 dont les médias ne cessent de nous abreuver. Autre signe, les grands hôtels parisiens ont fait le plein cet été, à 600€ en movenne la nuit, on peut être rassuré sur l'état des finances des plus riches. Pourtant, cet été encore, un enfant sur trois n'a pu partir en vacances. Les familles populaires partent moins loin et moins longtemps.

Nous

les

A l'école, on admet les différences. pas les inégalités.



Alors, « pour l'école on ne doit pas se priver revendiguer, de se mobiliser pour une réelle transformation

gouvernement

qu'accroître!

inégalités ».

de l'école et de la société!

refusons

différences

inégalités que les mesures du

toutes

pas

les

les

font

Bonne rentrée à toutes et à tous Rendez-vous les

4 et le 7 septembre.

Marc Faget, secrétaire départemental



## Le SNUipp 09 change d'adresse :

## 13 rue Paul Delpech 09000 FOIX

1er étage du bâtiment de la Ligue de l'Enseignement

Téléphone et mail inchangés

#### SOMMAIRE

- p. 2 communiqué unitaire et modalités pratiques
- p. 3 informations départementales
- p. 4 appel citoyen pour le 4 sept.
- P. 5 accueil des stagiaires
- P.6 infos retraite
- P.7 base élèves et Conseil d'Etat
- P. 8 lettre ouverte aux parents
- P. 9 à 12 bulletin d'adhésion

**SNUipp-FSU 09** 13 rue du lieutenant Paul Delpech 09 000 Foix Tel 05 34 09 35 97 e-mail: snu09@snuipp.fr Site du SNUipp 09 : http://09.snuipp.fr



## Retraites : rien n'est joué ! Le 7 septembre, imposons nos revendications !

Après les fortes mobilisations du premier semestre, et notamment le 24 juin dernier, les multiples initiatives qui ont ponctué l'été, montrent la détermination des salariés à faire entendre leurs revendications et leurs propositions concernant le projet de réforme des retraites dont le contenu est injuste et inacceptable.

La période estivale a été marquée par la persistance de la crise économique et sociale - la situation du chômage s'aggravant encore notamment pour les jeunes - et par l'annonce de mesures de rigueur supportées essentiellement par l'ensemble des salariés. Le gouvernement poursuit une politique inadaptée en terme d'emplois et de pouvoir d'achat qui accroît les inégalités.

Au moment où le projet de réforme des retraites va être examiné par le parlement, les organisations syndicales rappellent leur ferme opposition à celui-ci. Cette réforme ne répond pas aux enjeux actuels. Les questions d'emploi notamment pour les jeunes et les seniors, celles des inégalités hommesfemmes, de la pénibilité, d'un financement durable appuyé sur une autre répartition des richesses produites, non seulement ne sont pas traitées, mais font porter à plus de 85% les efforts sur les salariés.

La remise en cause des 60 ans avec le report à 62 et 67 ans des âges légaux va fortement pénaliser les salariés et notamment ceux ayant commencé à travailler jeunes, ceux ayant des carrières chaotiques et incomplètes, en particulier les femmes.

Les organisations syndicales considèrent aujourd'hui que rien n'est joué et appellent tous les salariés du privé et du public, les demandeurs d'emploi, les jeunes et les retraités à poursuivre la construction d'une mobilisation de grande ampleur et à faire du 7 septembre prochain une journée massive de grèves et de manifestations.

Le gouvernement et les parlementaires doivent entendre la mobilisation des salariés et répondre à leurs revendications pour d'autres choix en matière de retraites, d'emploi et de pouvoir d'achat. Les organisations syndicales se réuniront dès le 8 septembre pour analyser la situation et décider des suites unitaires à donner rapidement à la mobilisation.

Le 23 août 2010

La grève du 7 septembre en Ariège 10h manifestation unitaire à Pamiers départ place Millane Après la manif, la FSU propose un repas rapide place Millane et une Assemblée Générale à 13h30 salle Espalioux

## Modalités pratiques : attention délais très courts !

- Nous vous proposons <u>un modèle de lettre aux parents p.8</u>. Attention à diffuser avec les précautions d'usage : sous pli fermé ou feuille pliée et agrafée.
- <u>Déclaration d'intention de grève</u> :
  - Elle est obligatoire mais ce n'est qu'une déclaration d'intention, elle ne présage en rien votre participation effective à la grève (c'est uniquement pour que l'administration informe les mairies qui peuvent mettre en place le service minimum d'accueil). Même si vous n'êtes pas encore sûr de faire grève, envoyez votre déclaration d'intention!

A envoyer à l'IA service MP1 (nouvelle adresse voir ci-dessous), mais pas à l'IEN

A envoyer obligatoirement par fax, courrier postal ou directement dans la boîte de l'IA. Délai 48h (dont 1 jour ouvré) avant le début de la grève. La lettre ou le fax doit être à l'IA le <u>vendredi 3 septembre au soir.</u> A poster dès le mardi de la prérentrée. Attention l'acheminement peut être long, c'est la date d'arrivée à l'IA qui compte. Le fax sera à privilégier, pensez à garder une preuve d'envoi.

FAX Inspection Académique : 05 67 76 52 00 Nouvelle adresse Inspection Académique : 7 rue du Lieutenant Paul Delpech BP 40077 09008 FOIX cedex

#### Réunions de prérentrée

organisées par l'administration Le mardi 31 août

Foix - ASH: 14h - 16h IUFM de Foix

#### Foix Haute Ariège - Pyrénées Cathares :

- 9h - 12h salle du Casino Lavelanet (secteur Mirepoix, Pays d'Olmes)

- 14h - 17h Tarascon

#### Pamiers - basse Ariège :

salle Espalioux

- 9 h ou 14h selon les écoles

#### Le mercredi 1er septembre

#### Saint-Lizier Ariège ouest :

pour tous les enseignants de la circonscription: 9 h salle Max Linder

## Le SNUipp avec les AVS / EVS

Afin de poursuivre la prise en charge des dossiers AVS et EVS dans l'Ariège, le SNUipp décharge syndicale à Céline DESPAX, AVS.

Une permanence spéciale AVS/EVS sera donc assurée à notre local un jour par semaine (à définir) de 9h à 17h.

## Intervenants extérieurs en Ariège

Un groupe de travail s'est réuni le 29 juin ayant pour but de nouvelle circulaire départementale présenter la représentants du personnel.

Pour l'IA il y a un besoin de clarification des rôles et des responsabilités de chacun. Il faut éviter le « lobbying » de certains intervenants ou municipalités. Avant que cela ne dégénère l'IA tient à rappeler le principe « nous sommes patrons chez nous ». Il faut que l'intérêt des élèves soit respecté.

Le SNUipp a rappelé le rôle très important des intervenants extérieurs en tant qu'appui aux enseignants et apport d'une technicité reconnue. Nous avons mis en garde contre toute tentative de réduction des interventions et alourdissement des formalités administratives. L'administration ferait fausse route si elle décourageait les enseignants et les directeurs, elle

devrait plutôt encourager les municipalités qui hésitent à proposer des intervenants extérieurs.

représentants du personnel ont proposé des modifications de la circulaire, certaines ont été retenues.

L'IA a écrit à tous les partenaires afin de refaire toutes les a décidé d'attribuer cette année encore une conventions. Ces nouvelles conventions ainsi que les agréments devront être soumis pour le 30 septembre.

> Les écoles vont être destinataires de la nouvelle circulaire et des formulaires associés.

> Contactez-nous pour plus d'informations ou difficultés de mise en œuvre.

#### Montant de quelques indemnités

(nous contacter pour une liste plus détaillée)

Valeurs en brut

Indemnité de sujétions spéciales des directeurs d'école et d'établissements spécialisés

(Montant identique pour toutes les directions maternelles, élémentaires, spécialisées )

- Part fixe : 1295,62 € majorée de 20% quand l'école est située en ZEP, soit **1554,74** €

- Part variable : 1 à 4 classes : 200 € (ZEP 240 € ) 5 à 9 classes : 400 € (ZEP 480 €) 10 classes et plus : 600 € (ZEP 720 €)

Indemnité d'intérim de direction : 150 % de l'indemnité de charge administrative, soit :

- Part fixe: 1943,43 € (ZEP: 2332,12 €)

- Part variable : 1 à 4 classes : 300 € (ZÉP 360 € ) 5 à 9 classes : 600 € (ZEP 720 €) 10 classes et plus : 900 € (ZEP 1080 €)

Indemnité de fonction particulière : PE spécialisé, maître formateur (sauf CPAIEN), CPD EPS, SEGPA, Psy, RASED, enseignants référents D 91-236 du 28/02/91 : 834,12 € - non cumulable avec une NBI

Indemnité SEGPA, ERPD, EREA, CNED, UPI, classes relais D.89-826 du 09/11/89 (par an) : 1558,68 €

Indemnité ZEP D 90-806 du 11/09/90 (par an) : 1155,60 €

Prime d'entrée dans les métiers d'enseignement D. 2008-926 du 12 septembre 2008 : 1500 €

#### Indemnité de remplacement (ISSR) D 89-825 du 09/11/89

- de 10 km 15,20 € 40 à 49 km 33,99 € 10 à 19 km 19,78€ 50 à 59 km 39,41 € 20 à 29 km 24,37 € 60 à 80 km 45,11 € 30 à 39 km 28,62 € par tranche de 20 km en + 6,73 €

## CARTE SCOLAIRE

Ouvertures, fermetures Ajustements de rentrée CTPD et CDEN lundi 6 septembre

Faites-nous parvenir, au plus vite vos effectifs de rentrée ainsi que les chiffres relevés par l'administration!

Pensez au courrier électronique Tel: 05 34 09 35 97 e-mail: snu09@snuipp.fr

## CAPD affectations de rentrée

Certainement le

mercredi 8 septembre au matin.

Les collègues pourront prendre leur nouveau poste le jeudi 9 septembre

## , Le 4 septembre, dire non à la démagogie anti immigrés!

Appel citoyen initié par la LdH, dont le SNUipp est signataire
Face à la xénophobie et à la politique du pilori :
liberté, égalité, fraternité

Une avalanche de discours et d'annonces provocatrices s'est abattue depuis plusieurs jours sur notre pays. Jusqu'au plus haut niveau de l'État, on entend des propos qui étaient jusqu'à présent l'apanage de l'extrême droite. Le président de la République, lui-même, montre du doigt des communautés et des groupes sociaux entiers, stigmatise les Roms, les Gens du voyage, les étrangers, les Français qui ne sont pas « de souche », les parents d'enfants délinquants, etc. Ce faisant, il ne lutte en rien contre la délinquance, qui est répréhensible pour tout individu sans distinction de nationalité ou d'origine : il met délibérément en cause les principes qui fondent l'égalité républicaine, alors que déjà une crise sociale et économique d'une extrême gravité menace la cohésion de la société tout entière.

En quelques jours, les plus hautes autorités de l'État sont passées de l'exploitation des préjugés contre les Gens du voyage au lien, désormais proclamé, entre immigration et délinquance, puis à la remise en cause de la nationalité française dans des termes inédits depuis 1945. Ce qui est à l'œuvre dans cette démarche s'inscrit dans une logique de désintégration sociale porteuse de graves dangers.

Il ne s'agit plus du débat légitime en démocratie sur la manière d'assurer la sûreté républicaine, mais bien d'une volonté de désigner comme a priori dangereuses des millions de personnes à raison de leur origine ou de leur situation sociale. Quelle que soit la légitimité que confère l'élection, aucun responsable politique n'a reçu mandat de violer les principes les plus élémentaires sur lesquels la République s'est construite. Parce que le seuil ainsi franchi nous inquiète pour l'avenir de tous, nous, organisations associatives, syndicales et politiques diverses mais qui avons en commun l'attachement aux principes fondamentaux de la République laïque, démocratique et sociale, rappelons avec force que l'article 1er de la Constitution « assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion », et que toutes propositions qui méconnaîtraient cette règle fondatrice de la démocratie constituent une atteinte à la paix civile.

Nous n'accepterons sous aucun prétexte que le nécessaire respect de l'ordre public soit utilisé pour créer des distinctions entre les habitants de ce pays et désigner des boucs émissaires.

Nous appelons donc l'ensemble des citoyens de ce pays à manifester publiquement leur opposition aux stratégies de stigmatisation et de discrimination et aux logiques de « guerre » qui menacent le vivre ensemble. A cet effet, nous proposerons dans les prochains jours à la signature en ligne un « Appel citoyen » refusant toute politique de la peur ou de la haine. Et nous appelons à un grand rassemblement citoyen à l'occasion du 140e anniversaire de la République, le samedi 4 septembre Place de la République à Paris, à 14h00, et partout en France, pour dire ensemble notre attachement à la liberté, à l'égalité et à la fraternité qui sont et qui resteront notre bien commun. Paris, le 4 août 2010

## Signer en ligne:

http://nonalapolitiquedupilori.org/

# En Ariège, comme partout en France, initiatives unitaires pour le 4 septembre.

- Rassemblement à 10h devant la Préfecture et demande d'audience au Préfet.
- Habillés de dossards "on est tous d'ailleurs" aller en ville (c'est la fête de Foix) faire signer l'appel citoyen.
- Retour vers 11h.30 à la Mairie pour discuter de la suite...

# Pour l'école, on ne doit pas se priver.



## Affectation des lauréats au concours des PE en Ariège

Le SNUipp a participé à un groupe de travail le 9 juillet afin d'affecter les nouveaux stagiaires lauréats au concours. Le SNUipp est satisfait des critères choisis par l'administration (situation familiale, service dans l'administration, rang au concours, âge) ce qui n'est pas le cas dans tous les départements de l'académie. 12 lauréats ont été affectés sur des postes de TR après avoir fait des vœux. L'administration se donne jusqu'à Toussaint pour leur trouver un remplacement long le mieux adapté. Jusque là ils seront dans des classes avec les PEMF. Une PE2 doit refaire une année de formation, elle sera donc intégrée aux nouvelles modalités de formation. 10 PEMF exercent sur le département ils seront les tuteurs des stagiaires, trois d'entre eux accueilleront 2 stagiaires. Le 30 août les stagiaires seront accueillis à l'IA pour recevoir des informations sur le métier et participer à un entretien avec l'IEN, un CPC et leur PEMF tuteur.

Même si l'administration fait en sorte que les conditions d'accueil soient satisfaisantes, on ne peut que s'inquiéter d'une telle entrée dans le métier!

# Montant des indemnités pour l'accueil et le suivi des étudiants et professeurs stagiaires

- La fonction d'accueil pour 2 étudiants M1 en stage d'observation et de pratique accompagnée sera rémunérée 200 euros (pour 108 heures au plus).
- La fonction de référent auprès d'un étudiant en stage en responsabilité ouvre droit à une indemnité de 200 euros également.

Ces nouvelles indemnités concernent les enseignants du premier degré (MAT ou non). Par contre, elles ne sont pas cumulables avec l'indemnité de PE maître-formateur (PEMF).

- L'indemnité de fonctions des PEMF qui auront à assurer dès cette rentrée le suivi des nouveaux professeurs stagiaires sera revalorisée de 50 %. Elle passe à 929 Euros annuels contre 619 euros actuellement.
- (Attention, l'indexation du montant de cette indemnité à la valeur du point de la Fonction publique est supprimée).
- Cette indemnité de 929 euros pourra également concerner les Maitres d'accueil temporaire (MAT) qui auraient à suivre des professeurs stagiaires en cas de vivier insuffisant de maîtres formateurs.

## Concours 2011 des PE: le tableau noir d'une année blanche

Le ministère vient d'annoncer que seulement 3 000 places seraient ouvertes au concours externe 2011 du premier degré. Cette première session organisée dans le cadre de la réforme du recrutement et de la formation des enseignants se déroulera donc sous le signe de l'avarice au regard des 7 000 places offertes au concours 2010, elles-mêmes en forte baisse par rapport aux années précédentes (10 000 en 2008, 7000 en 2009, 7165 en 2010, 3154 en 2011).

Dans la réalité, le ministère profite de la réforme de la formation des enseignants pour réaliser une année blanche en matière de recrutement. Alors que de 10 000 à 12 000 enseignants des écoles partiront en retraite en septembre 2011 c'est près de trois professeurs des écoles sur quatre en activité qui ne seront pas remplacés!

Cette situation est d'autant plus inadmissible que le nombre d'élèves progresse dans le premier degré et que le récent rapport de la Cour des comptes préconise un plus grand investissement en direction du primaire qui est sous-doté de 15 % par rapport à la moyenne des pays de l'OCDE. Au contraire cette décision de réduire le nombre de postes au concours vise à préparer la suppression de milliers de postes d'enseignants des écoles comme l'ont dévoilé les fiches ministérielles de préparation de la rentrée 2011.

Au final, les possibilités d'accéder aux métiers de l'enseignement se restreignent pour de nombreux étudiants alors que dans le même temps, il leur est demandé d'entamer une année supplémentaire d'étude non rémunérée en cycle master pour être recruté.

Cette logique va à l'encontre de la réussite de tous les élèves qui exige au contraire des recrutements qui permettent une baisse des effectifs par classe, un développement de la maternelle et de la formation continue des enseignants. Il s'agit également de construire une véritable formation professionnelle et de mettre en place une entrée progressive dans le métier.

C'est pour faire réussir vraiment tous les élèves que le SNUipp appelle dès maintenant les enseignants des écoles à participer massivement à la journée de grève du 7 septembre !

Fenêtres sur cours 09 p. 5

## Retraites : retrait du projet de réforme !

Parce qu'elle accable le travail et fait la part belle au capital, la réforme des retraites que veut mettre en œuvre le gouvernement est injuste. Elle est, de plus, beaucoup plus brutale que ce qui se fait dans la plupart des autres pays. Imposant un calendrier précipité pour écarter toute réelle discussion sur le projet de loi tout en espérant éviter toute mobilisation d'ampleur, celui-ci a fermé la porte à tout débat sur la question essentielle du financement des retraites.

Le report de l'âge légal de départ à 62 ans et à 67 ans de l'âge de départ sans décote, aggravera les injustices en matière de retraites. Tous les les injustices en matiere de retraites. longtemps pour des retraites plus basses, cette La part des richesses consacrée au financement des retraites par réportité. diminution pouvant atteindre 14 % en cas de des retraites par répartition doit être augmenrégressions supplémentaires imposer des notamment par l'augmentation du taux de retenue pour pension. Cette mesure se traduira par une baisse du salaire net de l'ordre d'un jour de salaire par mois.

salariés vont devoir travailler plus

tée. Cela suppose de remettre les questions d'emploi et de salaire au cœur du débat et de redonner aux actifs et aux retraités une part plus importante des richesses produites. Le SNUipp et la FSU sont porteurs de propositions en ce sens.

La restriction de l'accès au minimum garanti frappera les moins rémunérés plus particulièrement les femmes. La suppression du droit des mères de trois enfants à la liquidation de leur pension dès lors qu'elles totalisent quinze années de service va contraindre des milliers de femmes à cesser de manière précoce leur activité professionnelle. Pour autant rien n'est joué! Le gouvernement pensait qu'en dévoilant son projet à quelques jours des congés d'été, l'affaire serait entendue. La forte mobilisation du 24 juin montre

Au total ce sont les salariés qui vont subir l'essentiel de l'effort dans des conditions qui vont accroître les inégalités : les femmes et les jeunes vont être particulièrement pénalisés comme tous ceux qui ont connu des périodes de précarité.

qu'il y a loin de la coupe aux lèvres. Les premiers bougés sur le report de la date butoir pour les mères de trois enfants comme sur les services actifs des anciens instituteurs montrent que le gouvernement est contraint de prendre la mesure mobilisation.

iusqu'à

Le SNUipp-FSU, avec la FSU, appelle les personnels à développer la mobilisation pour le retrait du projet de loi massivement, dès l'ouverture du débat parlementaire, à la journée interprofessionnelle de grève le 7 septembre qui doit s'inscrire dans un mouvement de mobilisation générale. Travailler

65 ans. Départ en retraite des mères de trois enfants, services actifs pour les anciens instituteurs : premiers bougés.

Suite aux mobilisations et aux interventions du SNUipp, la date butoir du 13 juillet préalablement fixée pour que les mères de trois enfants puissent bénéficier des anciennes règles de calcul est reportée au 31 De même, la durée de 15 ans d'activité nécessaire aux anciens instituteurs devenus PE pour prétendre à un départ en retraite à 55 ans ne sera pas allongée.

Toutefois, ces modifications ne remettent pas en cause les mesures régressives de la réforme, contre la-

## Base élèves et BNIE (base nationale des identifiants élèves) L'avis du conseil d'Etat :

#### l'Education Nationale pas toujours dans les clous!

Deux directeurs d'école ont saisi le Conseil d'Etat pour contester la régularité de Base élève. Le Conseil d'Etat indique, dans un avis publié lundi 19 juillet, que les fichiers base élèves et BNIE « devront faire l'objet de régularisations ». Plusieurs éléments sont avancés :

- les irrégularités sur la mise en œuvre des premières versions. Base élèves comme BNIE ont été mises en œuvre avant la délivrance par la CNIL du récépissé de déclaration. Toutes les données enregistrées avant la date du 27 février 2007 devront être supprimées. Le Conseil d'Etat censure également la collecte, dans la première version, de données relatives à l'affectation d'élèves en CLIS, données qui révèlent la nature de l'affection ou du handicap dont souffrent les élèves. Le recueil de données concernant la santé devra faire l'objet d'autorisations de la CNIL. Ceci ne concerne pas la version actuelle.
- La durée de conservation des données pour le BNIE : les finalités du traitement ne justifient pas les 35 ans prévus selon le Conseil d'Etat qui annule en totalité la décision ministérielle de création du fichier. Il fixe un délai de 3 mois à l'administration pour fixer une nouvelle durée de conservation, faute de quoi les données seront supprimées. Pour Base élèves la durée de 15 ans n'est pas jugée excessive.
- Le droit d'opposition : le Conseil d'Etat juge légal le droit pour chacun de s'opposer au traitement de données personnelles. Ce droit existait dans la première version de Base élèves. Le Conseil d'Etat annule les dispositions de l'arrêté du 20 octobre 2008 qui interdisent l'exercice de ce droit d'opposition.
- Concernant l'interconnexion, le Conseil d'Etat écarte la critique selon laquelle Base élèves a pour objet l'interconnexion des fichiers et aurait dû faire l'objet d'une demande spécifique. Il « sanctionne » néanmoins l'omission dans la déclaration à la CNIL, de la mention de rapprochements avec des données provenant de fichiers dont les objets sont voisins.

Pour le SNUipp, ces décisions confirment l'absence de garanties suffisantes en termes éthiques sur un fichier destiné à gérer la scolarité des élèves. Le SNUipp réclame la création d'un observatoire indépendant qui exercerait un réel contrôle et permettrait d'avoir un regard citoyen sur l'ensemble de fichiers concernant les élèves. Une telle décision serait un signe d'apaisement, de même que la levée des sanctions à l'encontre des directeurs d'école. A ce jour, environ 200 directeurs auraient refusé de remplir le fichier selon le CNRBE. Deux directeurs d'école en Isère se sont vus retirer leur fonction en mars dernier.

Au vu des décisions du Conseil d'Etat, le SNUipp renouvelle sa demande de levée immédiate de toute sanction.

## Rapport de la Cour des comptes : l'école primaire est sous-dotée !

La Cour des Comptes a rendu un rapport le 12 mai dernier concernant l'Education nationale face à l'objectif de la réussite de tous les élèves.

La Cour rappelle que la part de la richesse nationale (PIB) consacrée à l'éducation a baissé de 4,5% en 1995 à 3,9 % en 2006 et que les crédits en faveur de l'école primaire sont actuellement inférieurs de 5 à 15% aux budgets accordés à ce niveau par des pays comparables.

Le rapport souligne que dans l'enseignement primaire, la France se caractérise par un coût salarial par élève nettement plus faible que dans la moyenne des pays de l'OCDE : elle est en 25ème position sur 30 pays. Cet écart s'explique par plusieurs facteurs : le salaire des enseignants y est plus faible, le temps d'enseignement plus long et la taille des classes plus importante.

Si le SNUipp partage les préoccupations de la cour d'accroître les moyens alloués au primaire, il réaffirme que la mise en œuvre de ces préconisations nécessite d'autres moyens pour l'école!